

Brochure n° 3241

Convention collective nationale

**IDCC : 1483. – COMMERCE DE DÉTAIL DE L'HABILLEMENT
ET DES ARTICLES TEXTILES**

AVENANT N° 1 DU 26 SEPTEMBRE 2017
À L'ACCORD DU 4 NOVEMBRE 2015
RELATIF AU RÉGIME DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE SANTÉ

NOR : ASET1751041M

IDCC : 1483

Entre

CNDL

FNH

D'une part, et

FNECS CFE-CGC

CSFV CFTC

FS CFDT

CDS CGT

PRÉAMBULE

I. – Le présent avenant a pour objet d'entériner, dans le tableau des garanties, le passage du contrat d'accès aux soins (CAS) à l'OPTAM/OPTAM CO (option pratique tarifaire maîtrisée/option pratique tarifaire maîtrisée – chirurgie obstétrique) conformément aux dispositions de la dernière convention médicale en date du 25 août 2016.

Ces dispositifs sont visés au cahier des charges du contrat responsable défini aux articles L. 871-1 et R. 871-2 du code de la sécurité sociale sous le terme commun de « dispositifs de pratiques tarifaires maîtrisées ».

II. – Le présent avenant a également pour objet de mettre en conformité le régime de remboursement de frais de santé avec le décret n° 2017-372 du 21 mars 2017 relatif à l'application de l'article 4 de la loi n° 89-1009 du 31 décembre 1989 renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques.

Article 1^{er}

Champ d'application

Le présent avenant s'applique à l'ensemble des entreprises soumises à la convention collective nationale du commerce de détail de l'habillement et des articles textiles (CCN n° 3241, IDCC : 1483).

Article 2

Tarifcation des droits de suite conformément au décret n° 2017-372 du 21 mars 2017

Les tableaux de cotisations des droits de suites mentionnés tant pour le régime général que pour le régime Alsace-Moselle à l'article 5.2 de l'accord du 4 novembre 2015 sont supprimés et remplacés par les dispositions suivantes :

« Les personnes relevant du champ d'application de l'article 4 de la loi n° 89-1009 du 31 décembre 1989, à savoir :

- les anciens salariés bénéficiaires d'une rente d'incapacité ou d'invalidité, d'une pension de retraite ou, s'ils sont privés d'emploi, d'un revenu de remplacement, sans condition de durée, sous réserve que les intéressés en fassent la demande dans les 6 mois qui suivent la rupture de leur contrat de travail ou, le cas échéant, dans les 6 mois suivant l'expiration de la période durant laquelle ils bénéficient à titre temporaire du maintien de ces garanties ;
- les personnes garanties du chef de l'assuré décédé, pendant une durée minimale de 12 mois à compter du décès, sous réserve que les intéressés en fassent la demande dans les 6 mois suivant le décès,

demandant à bénéficier des dispositions dudit article 4 à compter du 1^{er} juillet 2017, se voient appliquer les tarifs des actifs. Ces tarifs évolueront dans les conditions fixées par le décret n° 2017-372 du 21 mars 2017. »

Article 3

Option pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM) et option pratique tarifaire maîtrisée – chirurgie obstétrique (OPTAM CO)

Le tableau des garanties figurant en annexe de l'accord du 4 novembre 2015 est remplacé par le tableau de garanties figurant en annexe du présent avenant.

Article 4

Durée et date d'effet

Le présent avenant est conclu pour une durée indéterminée et entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2017. Il pourra être modifié ou dénoncé conformément aux dispositions du code du travail.

Article 5

Dépôt et demande d'extension

Le présent avenant sera, conformément aux dispositions de l'article L. 2231-5 du code du travail, notifié aux organisations syndicales représentatives à l'expiration de la période de signature et déposé auprès du ministre chargé du travail, dans les conditions prévues par le code du travail.

Les parties signataires demandent son extension auprès du ministre chargé du travail en application des articles L. 2261-15 et L. 2261-24 du code du travail.

La fédération nationale de l'habillement prendra en charge les formalités nécessaires.

Fait à Paris, le 26 septembre 2017.

(Suivent les signatures.)

ANNEXE

Tableau de garanties

Garanties	Remboursement total dans la limite des frais réels sous déduction de la Sécurité Sociale		
	Régime Conventionnel	Surcomplémentaire 1 Régime conventionnel inclus	Surcomplémentaire 2 Régime conventionnel inclus
Hospitalisation Médicale et Chirurgicale			
Frais de séjour (*)	125% BR	150% BR	200% BR
Honoraires Médicaux et Chirurgicaux (*)	125% BR	150% BR	200% BR
Forfait hospitalier	couverture aux frais réels actuellement : 18 € par jour	couverture aux frais réels actuellement : 18 € par jour	couverture aux frais réels actuellement : 18 € par jour
Forfait actes lourd	couverture aux frais réels actuellement : 18 € par jour	couverture aux frais réels actuellement : 18 € par jour	couverture aux frais réels actuellement : 18 € par jour
Chambre particulière par jour conventionnée (**)	1% du PMSS	1,5% du PMSS	2% du PMSS
Personne accompagnante conventionnée (**)	1% du PMSS	1,5% du PMSS	2% du PMSS
Frais médicaux			
Consultations - visites Généralistes (*)	100% BR	100% BR	100% BR
Consultations - visites Spécialistes (*)	125% BR	150% BR	200% BR
Pharmacie	100% BR	100% BR	100% BR
Vaccins non remboursés par la Ss	non couvert	1% du PMSS par an et par bénéficiaire	1,5% du PMSS par an et par bénéficiaire
Analyses	100% BR	100% BR	100% BR
Auxiliaires médicaux	100% BR	100% BR	100% BR
Actes médicaux (petite chirurgie) (*)	125% BR	150% BR	200% BR
Radiologie (*)	100% BR	100% BR	100% BR
Orthopédie et autres prothèses	125% BR	150% BR	200% BR
Prothèses Auditives	125% BR	150% BR	200% BR
Transport accepté par la Sécurité sociale	100% BR	100% BR	100% BR
Dentaire Limité à 3 prothèses par an et par bénéficiaire (Equivalent HBLD036) au delà, la garantie est égale à celle du décret n° 2014- 1025			
Soins dentaires	100% BR	100% BR	100% BR
Onlays-Inlays	125% BR	150% BR	175% BR
Orthodontie			
Acceptée par la Sécurité sociale	150% BR	250% BR	350% BR
Refusée par la sécurité sociale	non couverte	non couverte	non couverte
Prothèses dentaires			
Remboursées: dents du sourire	200% BR	350% BR	450% BR
Remboursées: dents de fond de bouche	150% BR	250% BR	350% BR
Inlays-cores	125% BR	150% BR	175% BR
Inlay-cores refusés par la Sécurité sociale	non couverte	non couverte	non couverte
Parodontologie	non couverte	non couverte	non couverte
Implantologie	non couverte	10% du PMSS par an et par bénéficiaire	15% du PMSS par an et par bénéficiaire
Frais d'optique les garanties s'entendent : verres + monture (mineurs) et lentilles par an et par bénéficiaire ; verres + montures (adultes) une paire tous les deux ans (sauf changement de correction médicalement constatée)			
Verres et Montures	Grille Optique Régime Conventionnel	Grille Optique Régime Surcomplémentaire 1	Grille Optique Régime Surcomplémentaire 2
Lentilles prescrites			
Prescrites : Acceptée, refusée, jetables	2% du PMSS par an et par bénéficiaire	3% du PMSS par an et par bénéficiaire	5% du PMSS par an et par bénéficiaire
Chirurgie réfractive	non couverte	15% du PMSS par œil	25% du PMSS par œil
Cure thermale (hors thalassothérapie)			
Acceptée par la Sécurité sociale	non couverte	5% du PMSS	10% du PMSS
Forfait Maternité			
Forfait naissance	3% du PMSS	5% du PMSS	10% du PMSS
Médecines douces (Ostéopathie, Chiropracteur, Acupuncteur,...)			
Reconnus comme praticiens par les annuaires professionnels	3 x 15 € par an et par bénéficiaire	3 x 25 € par an et par bénéficiaire	5 x 35 € par an et par bénéficiaire
Ostéodensitométrie osseuse			
Par bénéficiaire	non couverte	25 € par an et par bénéficiaire	50 € par an et par bénéficiaire
Actes de Prévention			
Tous les actes des contrats responsables	oui au ticket modérateur	oui au ticket modérateur	oui au ticket modérateur
Patch anti-tabac	non couverte	2% du PMSS par an et par bénéficiaire	4% du PMSS par an et par bénéficiaire

(*) Le remboursement est augmenté de 20% BR pour les praticiens ayant adhéré aux options suivantes : option pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM), Option pratique tarifaire maîtrisée chirurgie et obstétrique (OPTAM-CO) Les options OPTAM et OPTAM-CO ont, conformément aux dispositions de la dernière convention médicale du 25 août 2016, remplacé le contrat d'accès aux soins (CAS) depuis le 1er janvier 2017. L'ensemble de ces dispositifs sont visés dans les textes relatifs au contrat responsable sous le terme commun de : "dispositifs de pratiques tarifaires maîtrisées".

(**) Du PMSS

Grille optique régime conventionnel

GRILLE OPTIQUE RÉGIME CONVENTIONNEL		Enfants < 18 ans			Adultes			Rbt Total				
Type de Verre	Code LPP	LPP < 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass. (*)	Rbt Ass.	2 V + 1 M	Rbt Total	Rbt SS	Rbt Ass. (*)	Rbt Ass.	2 V + 1 M	Rbt Total
							2 V + 1 M	LPP > 18 ans				2 V + 1 M
<i>Verres Simple Foyer, Sphérique</i>												
sphère de -6 à +6	2242457, 2261874	12,04 €	7,22 €	50,00 €	175,00 €	207,74 €	2203240, 2287916	2,29 €	1,37 €	80,00 €	260,00 €	264,45 €
sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	2243304, 2243540, 2248320, 2273854	26,68 €	16,01 €	65,00 €	205,00 €	255,31 €	2263459, 2265330, 2235776, 2295896	4,12 €	2,47 €	95,00 €	290,00 €	296,65 €
sphère < -10 ou >+10		44,97 €	26,98 €	80,00 €	235,00 €	307,26 €		7,62 €	4,57 €	110,00 €	320,00 €	330,85 €
<i>Verres Simple Foyer, Sphéro-cylindriques</i>												
cylindre < +4 sphère de -6 à +6	2200393, 2270413	14,94 €	8,96 €	60,00 €	195,00 €	231,22 €	2226412, 2259966	3,66 €	2,20 €	90,00 €	280,00 €	286,10 €
cylindre < +4 sphère < -6 ou >+6	2219381, 2283953	36,28 €	21,77 €	75,00 €	225,00 €	286,83 €	2254868, 2284527	6,86 €	4,12 €	105,00 €	310,00 €	319,94 €
cylindre > +4 sphère de -6 à +6	2238941, 2268385	27,90 €	16,74 €	90,00 €	255,00 €	306,77 €	2212976, 2252668	6,25 €	3,75 €	120,00 €	340,00 €	349,20 €
cylindre > +4 sphère < -6 ou >+6	2206800, 2245036	46,50 €	27,90 €	105,00 €	285,00 €	359,09 €	2288519, 2299523	9,45 €	5,67 €	135,00 €	370,00 €	383,04 €
<i>Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphériques</i>												
sphère de -4 à +4	2264045, 2259245	39,18 €	23,51 €	120,00 €	315,00 €	380,31 €	2290396, 2291183	7,32 €	4,39 €	150,00 €	400,00 €	410,49 €
sphère < -4 ou >+4	2202452, 2238792	43,30 €	25,98 €	135,00 €	345,00 €	415,25 €	2245384, 2295198	10,82 €	6,49 €	165,00 €	430,00 €	444,69 €
<i>Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphéro-cylindriques</i>												
sphère de -8 à +8	2240671, 2282221	43,60 €	26,16 €	150,00 €	375,00 €	445,61 €	2227038, 2299180	10,37 €	6,22 €	180,00 €	460,00 €	474,15 €
sphère < -8 ou >+8	2234239, 2259660	66,62 €	39,97 €	165,00 €	405,00 €	503,24 €	2202239, 2252042	24,54 €	14,72 €	195,00 €	490,00 €	521,15 €
Monture	2210546	30,49 €	18,29 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	2223342	2,84 €	1,70 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €

(*) Le remboursement assureur s'entend par verre, les garanties s'entendent : verres + monture (mineurs) et lentilles par an et par bénéficiaire ; verres + montures (adultes) une paire tous les deux ans sauf changement de correction médicalement constatée. La durée s'apprécie en fonction de la date d'acquisition de l'équipement.

Grille optique régime surcomplémentaire n° 1

Grille Optique Régime surcomplémentaire n°1 Type de Verre	Enfants < 18 ans			Adultes			Rbt Total 2 V + 1 M	Rbt Ass. 2 V + 1 M	Rbt Total 2 V + 1 M	Rbt Ass. 2 V + 1 M		
	Code LPP	LPP < 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass. (*)	2 V + 1 M	Rbt SS					LPP > 18 ans	Rbt SS
<i>Verres Simple Foyer, Sphérique</i>												
sphère de -6 à +6	2242457, 2261874	12,04 €	7,22 €	60,00 €	220,00 €	252,74 €	2203240, 2287916	2,29 €	1,37 €	90,00 €	305,00 €	309,45 €
sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	2243304, 2243540	26,68 €	16,01 €	75,00 €	250,00 €	300,31 €	2263459, 2265330	4,12 €	2,47 €	105,00 €	335,00 €	341,65 €
sphère < -10 ou > +10	2248320, 2273854	44,97 €	26,98 €	90,00 €	280,00 €	352,26 €	2235776, 2295896	7,62 €	4,57 €	120,00 €	365,00 €	375,85 €
<i>Verres Simple Foyer, Sphéro-cylindriques</i>												
cylindre < +4 sphère de -6 à +6	2200393, 2270413	14,94 €	8,96 €	70,00 €	240,00 €	276,22 €	2226412, 2259966	3,66 €	2,20 €	100,00 €	325,00 €	331,10 €
cylindre < +4 sphère < -6 ou > +6	2219381, 2283953	36,28 €	21,77 €	85,00 €	270,00 €	331,83 €	2254868, 2284527	6,86 €	4,12 €	115,00 €	355,00 €	364,94 €
cylindre > +4 sphère de -6 à +6	2238941, 2268385	27,90 €	16,74 €	100,00 €	300,00 €	351,77 €	2212976, 2252668	6,25 €	3,75 €	130,00 €	385,00 €	394,20 €
cylindre > +4 sphère < -6 ou > +6	2206800, 2245036	46,50 €	27,90 €	115,00 €	330,00 €	404,09 €	2288519, 2299523	9,45 €	5,67 €	145,00 €	415,00 €	428,04 €
<i>Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphériques</i>												
sphère de -4 à +4	2264045, 2259245	39,18 €	23,51 €	130,00 €	360,00 €	425,31 €	2290396, 2291183	7,32 €	4,39 €	160,00 €	445,00 €	455,49 €
sphère < -4 ou > +4	2202452, 2238792	43,30 €	25,98 €	145,00 €	390,00 €	460,25 €	2245384, 2295198	10,82 €	6,49 €	175,00 €	475,00 €	489,69 €
<i>Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphéro-cylindriques</i>												
sphère de -8 à +8	2240671, 2282221	43,60 €	26,16 €	160,00 €	420,00 €	490,61 €	2227038, 2299180	10,37 €	6,22 €	190,00 €	505,00 €	519,15 €
sphère < -8 ou > +8	2234239, 2259660	66,62 €	39,97 €	175,00 €	450,00 €	548,24 €	2202239, 2252042	24,54 €	14,72 €	205,00 €	535,00 €	566,15 €
Monture	2210546	30,49 €	18,29 €	100,00 €	100,00 €		2223342	2,84 €	1,70 €	125,00 €	125,00 €	

(*) Le remboursement assureur s'entend par verre, les garanties s'entendent : verres + monture (mineurs) et lentilles par an et par bénéficiaire ; verres + montures (adultes) une paire tous les deux ans sauf changement de correction médicalement constatée. La durée s'apprécie en fonction de la date d'acquisition de l'équipement.

Grille optique régime surcomplémentaire n° 2

Grille Optique Régime surcomplémentaire n°2 Type de Verre	Enfants < 18 ans				Adultes				Rbt Total 2 V + 1 M			
	Code LPP	LPP < 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass. (*) 2 V + 1 M	Rbt Ass. (*) 2 V + 1 M	Rbt Total 2 V + 1 M	Rbt Ass. (*) 2 V + 1 M	Rbt Ass. 2 V + 1 M				
<i>Verres Simple Foyer, Sphérique</i>												
sphère de -6 à +6	2242457, 2261874	12,04 €	7,22 €	75,00 €	275,00 €	307,74 €	2203240, 2287916	2,29 €	1,37 €	105,00 €	360,00 €	364,45 €
sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	2243304, 2243540,	26,68 €	16,01 €	90,00 €	305,00 €	355,31 €	2263459, 2265330,	4,12 €	2,47 €	120,00 €	390,00 €	396,65 €
sphère < -10 ou > +10	2248320, 2273854	44,97 €	26,98 €	105,00 €	335,00 €	407,26 €	2235776, 2295896	7,62 €	4,57 €	135,00 €	420,00 €	430,85 €
<i>Verres Simple Foyer, Sphéro-cylindriques</i>												
cylindre < +4 sphère de -6 à +6	2200393, 2270413	14,94 €	8,96 €	85,00 €	295,00 €	331,22 €	2226412, 2259966	3,66 €	2,20 €	115,00 €	380,00 €	386,10 €
cylindre < +4 sphère < -6 ou > +6	2219381, 2283953	36,28 €	21,77 €	100,00 €	325,00 €	386,83 €	2254868, 2284527	6,86 €	4,12 €	130,00 €	410,00 €	419,94 €
cylindre > +4 sphère de -6 à +6	2238941, 2268385	27,90 €	16,74 €	115,00 €	355,00 €	406,77 €	2212976, 2252668	6,25 €	3,75 €	145,00 €	440,00 €	449,20 €
cylindre > +4 sphère < -6 ou > +6	2206800, 2245036	46,50 €	27,90 €	130,00 €	385,00 €	459,09 €	2288519, 2299523	9,45 €	5,67 €	160,00 €	470,00 €	483,04 €
<i>Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphériques</i>												
sphère de -4 à +4	2264045, 2259245	39,18 €	23,51 €	145,00 €	415,00 €	480,31 €	2290396, 2291183	7,32 €	4,39 €	175,00 €	500,00 €	510,49 €
sphère < -4 ou > +4	2202452, 2238792	43,30 €	25,98 €	160,00 €	445,00 €	515,25 €	2245384, 2295198	10,82 €	6,49 €	190,00 €	530,00 €	544,69 €
<i>Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphéro-cylindriques</i>												
sphère de -8 à +8	2240671, 2282221	43,60 €	26,16 €	175,00 €	475,00 €	545,61 €	2227038, 2299180	10,37 €	6,22 €	205,00 €	560,00 €	574,15 €
sphère < -8 ou > +8	2234239, 2259660	66,62 €	39,97 €	190,00 €	505,00 €	603,24 €	2202239, 2252042	24,54 €	14,72 €	220,00 €	590,00 €	621,15 €
Monture	2210546	30,49 €	18,29 €	125,00 €	125,00 €	150,00 €	2223342	2,84 €	1,70 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €

(*) Le remboursement assureur s'entend par verre, les garanties s'entendent : verres + monture (mineurs) et lentilles par an et par bénéficiaire ; verres + montures (adultes) une paire tous les deux ans sauf changement de correction médicalement constatée. La durée s'apprécie en fonction de la date d'acquisition de l'équipement.